



# Accompagnement des ménages à la mise en place d'actions de sobriété énergétique

## PRÉAMBULE

### Quel est le contexte énergétique français ?

La réduction de la consommation énergétique repose sur plusieurs objectifs nationaux en matière d'énergie et de climat. La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) prévoit une diminution de 16,5 % de la consommation énergétique finale et une diminution de 35 % de la consommation primaire d'énergies fossiles d'ici 2028 par rapport aux niveaux de 2012. En dehors du plan de sobriété énergétique national mené en 2022 qui cherchait une diminution de la consommation énergétique de 10 %, le secteur résidentiel n'a pas d'obligation réglementaire de diminution de consommation énergétique. Or, l'effort demandé aux ménages est essentiel pour atteindre les objectifs climatiques nationaux tels que la neutralité carbone en 2050.

### Qu'est-ce que la sobriété énergétique ?

La sobriété énergétique est la première stratégie à mettre en place afin d'atteindre les objectifs énergétiques nationaux. Elle implique de réduire la consommation d'énergie en s'appuyant sur l'évolution des comportements. Ces diminutions s'appliquent ainsi aux consommations énergétiques excédentaires, sans pour autant compromettre le confort de vie des individus. Cette approche vise donc à adopter des pratiques plus durables et responsables. La sobriété est à articuler avec les actions d'efficacité énergétique qui peuvent être menées de manière concomitante.

### Quels sont les objectifs de cette publication ?

Dans cette perspective, AMORCE a examiné les actions de sobriété énergétique mises en place pour accompagner les ménages, alimentant ses réflexions par une enquête menée auprès des collectivités. L'objectif de cette note est de repérer les dispositifs déjà en place, ainsi que leurs atouts et leurs limites dans le but d'améliorer l'accompagnement proposé, en lien avec les précédents travaux menés par AMORCE, parmi lesquels la mise en place de plans de sobriété, l'analyse de l'impact de ces plans, et l'élargissement des actions de sobriété aux déchets et à l'eau.



## 1. Pourquoi continuer à travailler sur la sobriété énergétique ?

La sobriété énergétique est un pilier fondamental de la transition énergétique, aux côtés de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables. Les efforts en matière de sobriété énergétique doivent être déployés dans tous les secteurs, constituant une première étape cruciale pour maximiser l'efficacité des autres mesures de la transition énergétique.

### 1.1. Gisements d'économies d'énergie du secteur résidentiel

Le secteur résidentiel peut représenter une source importante d'économies d'énergie. En effet, d'après le Service des données et études statistiques (SDES)<sup>1</sup>, la consommation moyenne du secteur résidentiel en 2021 fut de 486 TWh, ce qui représente environ 28 % de la consommation énergétique finale de la France. Si on s'intéresse aux énergies les plus utilisées par le secteur résidentiel (tous usages confondus), on trouve en première place l'électricité avec 34 % de la consommation, en deuxième place se trouve le gaz naturel (31 %), suivi par le bois (16 %) et finalement le fioul domestique et la pompe à chaleur (avec 8 % chacun).

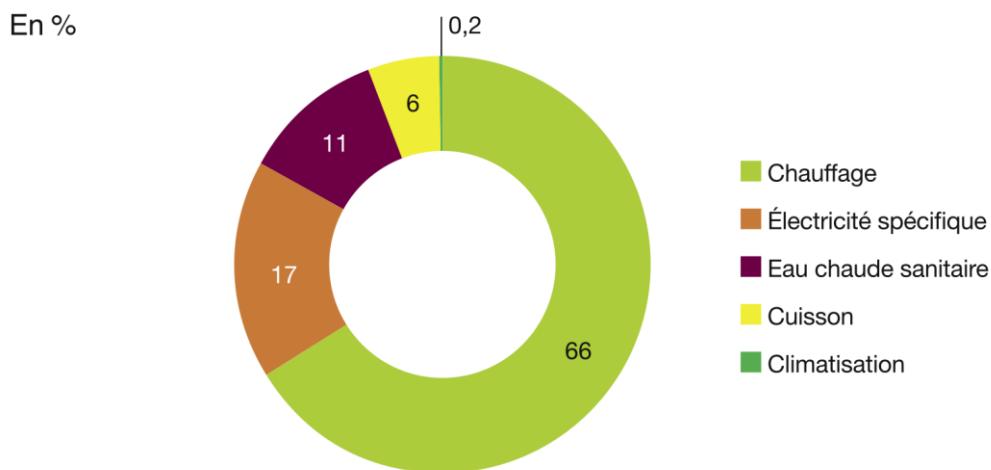


Figure 1 : Répartition de la consommation d'énergie dans le secteur résidentiel par usage en 2018 (Source : Ceren)

En examinant la répartition des usages dans la consommation d'énergie des logements, on constate que le chauffage représente le poste de consommation le plus important, avec 66 % de la consommation totale. Vient ensuite l'électricité spécifique, qui regroupe les usages nécessitant impérativement l'énergie électrique, représentant 17 % de la consommation. Enfin, l'eau chaude sanitaire constitue un autre poste majeur, avec 11 % de la consommation totale. Ces trois usages principaux soulignent les domaines clés où des efforts d'efficacité et de sobriété énergétique peuvent avoir le plus grand impact.



Le premier secteur consommateur d'énergie finale en France est, en 2022, le transport avec 34 % de la consommation, suivi par le résidentiel (28 %), l'industrie (18 %), le tertiaire (17 %) et finalement l'agriculture avec 4 % de la consommation totale finale d'énergie.

<sup>1</sup> <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/consommation-denergie-par-usage-du-residentiel>

En %

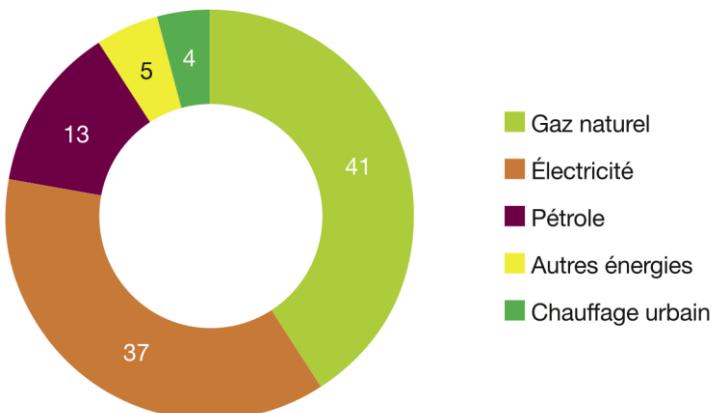


Figure 2 : Répartition des énergies utilisées pour le chauffage du secteur résidentiel en 2018 (Source : Ceren)

Sachant que le chauffage des logements représente deux tiers de leur consommation énergétique, on s'intéresse ensuite à la répartition par énergie de ce poste de consommation. On observe que les deux énergies les plus consommées pour se chauffer sont le gaz naturel (41 %) et l'électricité (37 %).

Face à ces observations, il est impératif de déployer des stratégies efficaces pour réduire la consommation énergétique dans le secteur résidentiel, qui est le deuxième plus grand consommateur d'énergie en France, représentant 28 % de la consommation totale. Étant donné que le chauffage constitue le principal poste de consommation dans ce secteur, les mesures de sobriété énergétique appliquées à ce domaine sont non seulement relativement simples à mettre en œuvre, mais elles garantissent également des économies d'énergie significatives.

De plus, étant donné que les principales sources de chauffage sont le gaz naturel et l'électricité, réduire la consommation énergétique peut également atténuer l'impact des coûts liés à la volatilité des prix de ces énergies. Adopter des comportements énergétiquement sobres permet aussi de mieux se préparer à la concurrence pour les nouvelles utilisations d'énergie, telles que l'électrification des transports et de certains secteurs industriels.

Enfin, une stratégie de sobriété énergétique est essentielle pour maximiser les gains en termes d'économies d'énergie après une rénovation énergétique, contribuant ainsi à une meilleure efficacité énergétique globale.

## 1.2. Les enjeux de la sobriété des ménages

Les enjeux de l'accompagnement des ménages dans l'application d'action de sobriété énergétique sont nombreux et peuvent être groupés en trois grandes catégories :

Enjeux	Bénéfices	Limites
Énergétiques	Réduction des consommations énergétiques Utilisation de moins d'énergie pour effectuer les mêmes tâches	L'efficacité des mesures de sobriété n'est pas la même pour tous les postes de consommation
Économiques	Des économies d'énergie peu coûteuses Réduction de la facture énergétique Réinvestissement des gains dans d'autres postes	Coût de la sensibilisation ou formation à la sobriété énergétique
Environnementaux	Diminution des émissions de gaz à effet de serre Préservation des ressources	

## 2. Accompagner la sobriété des ménages

### 2.1. Les résultats de l'enquête

Cette publication s'intéresse principalement aux résultats de l'enquête sur l'accompagnement des ménages dans la sobriété énergétique menée par AMORCE entre mai et juin 2024.

Les objectifs principaux de cette enquête sont :

- Recenser et faire un bilan des actions effectuées par les collectivités deux ans après le plan national de sobriété énergétique,
- Avoir un retour d'expérience sur les nouvelles actions ainsi que sur les limites existantes de l'application de la sobriété énergétique pour les ménages.

De cette manière, cette enquête a un caractère qualitatif plutôt que quantitatif. N'étant pas exhaustive, elle ne joue pas un rôle statistique mais sert plutôt à montrer de manière générale les actions et ressentis des collectivités dans l'accompagnement des ménages vers des actions de sobriété énergétique.

Avec une trentaine de répondants, la répartition des types de collectivités ayant participé à l'enquête est la suivante :

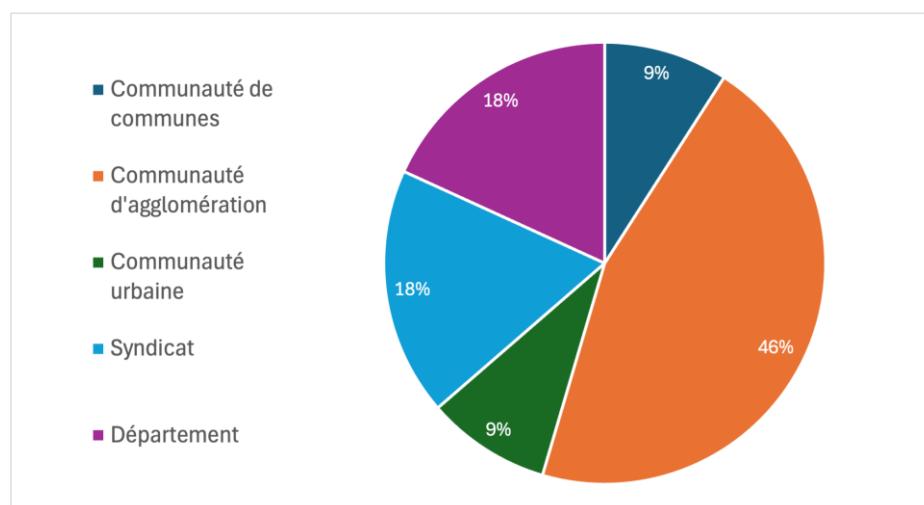


Figure 3 : Profil des collectivités répondantes

Les communautés d'agglomération sont les principales répondantes à l'enquête, représentant 46 % des participants. Les départements et les syndicats suivent avec 18 %, tandis que les communautés urbaines et les communautés de communes sont chacune représentées à hauteur de 9 %. Il convient de noter qu'aucune région, métropole ou commune n'a pris part à cette enquête.

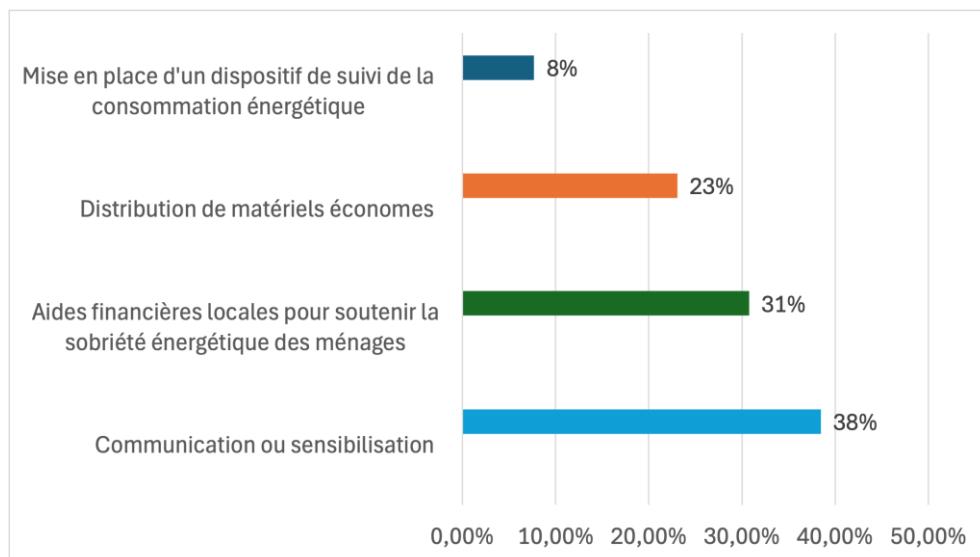


Figure 4 : Taux de mise en place d'actions de sobriété pour accompagner les ménages

Le taux de réalisation des collectivités de quatre possible actions de sobriété énergétique pour accompagner les ménages est illustré dans la figure 4.

On constate que la mesure la plus fréquemment adoptée par les collectivités est la communication et la sensibilisation des ménages, avec 38 % des répondants ayant mis en œuvre ce type d'action. Cette approche est probablement la plus répandue car elle s'avère la plus logique pour modifier les habitudes et comportements des citoyens. En organisant des ateliers, des défis et des challenges, les collectivités visent à faire connaître les écogestes disponibles pour réduire la consommation énergétique.

En deuxième position, les aides financières locales pour soutenir la sobriété énergétique des ménages qui sont appliquées par 31 % des collectivités interrogées. Cependant, selon les réponses de l'enquête, ces aides se concentrent principalement sur la rénovation énergétique plutôt que sur des mesures directes de sobriété. Bien que ces aides contribuent à la diminution de la consommation énergétique des logements, elles relèvent davantage de l'efficacité énergétique que de la sobriété énergétique au sens strict.

La troisième mesure la plus courante est la distribution de matériel économique en énergie, tel que des tapis, des boudins de porte, des films pour vitrage, des réducteurs de débit d'eau ou des polaires. Cette action est réalisée par 23 % des collectivités. Par ailleurs, la mise en place d'un dispositif de suivi de la consommation énergétique des ménages est la moins répandue, avec seulement 8 % des collectivités l'ayant instaurée. La mise en œuvre de ces deux dernières actions est plus complexe en raison des investissements nécessaires. La distribution de matériel peut s'avérer coûteuse, notamment en ce qui concerne la sélection des ménages bénéficiaires et l'achat des matériels par les collectivités. De même, le déploiement d'un dispositif de suivi de la consommation, qu'il soit papier, en ligne ou via une application mobile, représente un défi financier et logistique important pour les collectivités.

## 2.2. Mettre en place en plan d'action en priorisant les mesures à engager

AMORCE a précédemment publié des travaux en liens avec la sobriété énergétique, cependant ces publications ne prennent pas nécessairement en compte l'accompagnement des ménages dans la sobriété énergétique. Par ailleurs, le Plan Bâtiment Durable, avec le support de l'ADEME, de l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (Ifpeb), de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), ont publié des documents<sup>2</sup> détaillant les actions clés de sobriété énergétique dans le secteur résidentiel. Ce rapport précise plusieurs types d'action, prenant en compte des mesures à mettre en place en hiver ou pendant l'été, ainsi que des actions

<sup>2</sup> <https://www.planbatimentdurable.developpement-durable.gouv.fr/sobriete-energetique-dans-les-batiments-a1662.html>



pour aller plus loin qui demandent un investissement initial. Une analyse plus poussée sur comment accélérer et pérenniser la sobriété énergétique au sein des ménages a aussi été réalisée.

Dans la partie suivante nous allons examiner en détail les différentes actions mises en place par les collectivités d'après l'enquête menée et d'autres actions complémentaires qui peuvent être implémentées.

### 2.2.1 Stratégies de sensibilisation et communication

Comme mentionnées précédemment, les stratégies de sensibilisation et de communication constituent les principales mesures employées par les collectivités pour encourager les ménages à adopter des comportements de sobriété énergétique. Ces initiatives peuvent prendre diverses formes, telles que des ateliers, des événements, des défis ou encore la distribution d'informations par boîte.

#### 2.2.1.1 Organisation d'événements

L'organisation d'événements, tels que des ateliers ou des conférences, représente une initiative particulièrement intéressante pour transmettre des informations cruciales et sensibiliser les ménages à l'importance de la sobriété énergétique. Ces rassemblements offrent une plateforme dynamique pour éduquer le public sur les pratiques durables et encourager l'adoption des écogestes. En favorisant l'engagement communautaire, ces événements contribuent également à la pérennisation des écogestes, en renforçant la compréhension des enjeux environnementaux et en incitant à des actions concrètes et durables. Par ailleurs, ils permettent de créer un espace d'échange et de partage d'expériences, où chacun peut découvrir des solutions pratiques et efficaces pour réduire son empreinte énergétique.

**L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) de Ouest-Essonne** propose divers ateliers et stands lors des événements communaux et intercommunaux de son territoire. Parmi ses initiatives, l'ALEC organise des sessions de sensibilisation aux écogestes en hiver et de période estivale grâce à une bâche illustrative interactive appelée « l'éco-studio », où les participants doivent identifier les écogestes à appliquer. Un jeu de cartes intitulé propriété de Ekolo [Geek] « Eko-citoyen », ayant le même objectif, est également disponible. Par ailleurs, cet organisme présente aussi l'utilisation de matériel économique en énergie et les économies potentielles qu'ils offrent, ainsi que des quizz sur le confort d'été et les gestes à adopter pour le maintenir.

#### 2.2.1.2 Organisation de défis ou concours

Le deuxième volet de la stratégie de communication et de sensibilisation se concentre sur l'organisation de défis ou challenges auxquels les ménages peuvent participer. Dans le contexte de la sobriété énergétique, ces défis encouragent les participants à maximiser leurs économies d'énergie dans leur logement en adoptant des écogestes. Les meilleurs participants peuvent être récompensés, et l'aspect compétitif peut rendre la stratégie de sensibilisation plus engageante et ludique. Il est essentiel que les ménages reçoivent une sensibilisation préalable aux écogestes et bénéficient d'un suivi tout au long de l'événement pour garantir l'efficacité de ces défis.

**Les concours CUBE** (Concours Usage Bâtiments Efficaces) illustrent parfaitement le défi de la réduction énergétique à travers leur championnat de France des économies d'énergie. En particulier grâce à son nouveau concours « **CUBE Logement** ». Cette compétition, qui cible le secteur résidentiel, vise à réaliser des économies d'énergie de 15 % par an par bâtiment grâce aux écogestes des résidents.

**DECLICS** (Défis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété) propose divers défis au grand public pour agir concrètement sur le climat à travers la réduction de la consommation énergétique, les modes de consommation, l'alimentation, etc. Ces défis incluent notamment la diminution de la consommation énergétique par des écogestes et la sobriété énergétique. Entre 2008 et 2018, ces programmes ont permis de réduire en moyenne de 12 % la consommation énergétique et de diminuer de 200 euros par an la facture de 40 000 foyers.

#### 2.2.1.3 Distribution d'informations

Une stratégie de diffusion d'informations axée sur les écogestes pour réduire la consommation énergétique, ainsi que sur des conseils pratiques pour une utilisation optimale des appareils énergivores, notamment le chauffage, peut se révéler extrêmement efficace pour promouvoir la sobriété énergétique au sein des foyers. En multipliant les canaux de communication tels que des brochures, des sites web dédiés, des newsletters, les



réseaux sociaux et le boîtier, les collectivités peuvent toucher un public plus large et varié. Cette diversification des moyens de diffusion permet de s'assurer que les messages atteignent les personnes vivant dans des zones éloignées, ainsi que celles ayant des contraintes de temps ou de mobilité, qui ne peuvent pas assister physiquement aux ateliers ou aux réunions communautaires.

Le boîtier, par exemple, est une méthode efficace pour atteindre directement les foyers, en particulier ceux qui ne sont pas connectés à Internet ou qui préfèrent les supports papier. En combinant ces différentes approches, les collectivités peuvent non seulement sensibiliser un plus grand nombre de personnes mais aussi renforcer l'impact des messages en les rendant accessibles et pertinents pour chaque groupe cible.

#### 2.2.1.4 Aller-vers

Une approche complémentaire à la simple diffusion d'informations pourrait consister à adopter une méthode proactive en se rendant directement auprès des ménages. Cette démarche vise à sensibiliser les citoyens, les informer de manière interactive et répondre à leurs interrogations concernant les actions à entreprendre pour réduire leur consommation énergétique. Pour mettre en œuvre cette stratégie, il est judicieux que les agents responsables de ces initiatives s'installent dans des lieux très fréquentés, tels que les marchés locaux, des centres communautaires ou places publiques. Ces points de rencontre permettent de faciliter les échanges, de mieux comprendre les besoins spécifiques des résidents et de fournir des conseils personnalisés adaptés à chaque situation. Cette approche directe favorise un engagement plus fort des citoyens et améliore l'efficacité des mesures de réduction de la consommation énergétique.

**La Métropole de Lyon**, en collaboration avec l'ALEC Lyon, SOLIHA, et The Greener Good à travers son **ENERGITOUR**, va à la rencontre des habitants pour les aider à réaliser des économies d'énergie durant l'hiver. Grâce à cette initiative, la collectivité offre des conseils pratiques et des solutions adaptées. En 2022, environ 1100 personnes ont bénéficié de cette démarche.

Par ailleurs, l'**ALEC Lyon** propose également « **La Tournée Fraîcheur** », une initiative visant à sensibiliser activement les ménages aux défis de la chaleur estivale à travers des stands animés dans l'espace public. L'objectif est de maintenir une fraîcheur agréable à l'intérieur des logements en encourageant des écogestes et des changements de comportement, tout en réduisant la consommation énergétique.

### 2.2.2 Fourniture d'équipements

Une solution pour inciter les ménages à réduire leur consommation énergétique est la distribution d'objets ou systèmes pour atténuer leur sensation de froid l'hiver, améliorer leur confort en été ou pour piloter et suivre leur consommation énergétique. Cependant, ces initiatives s'éloignent légèrement de la définition traditionnelle de sobriété énergétique puisqu'elles nécessitent un investissement initial.

#### 2.2.2.1 Lutter contre le froid en hiver

Pour renforcer les efforts de sobriété énergétique des ménages pendant l'hiver, il est souvent nécessaire de distribuer certains objets spécifiques. Ces derniers peuvent jouer un rôle crucial dans l'amélioration du confort thermique des occupants.

La distribution de tapis, notamment au sein des logements situés sur des dalles non isolées (rez-de-chaussée au-dessus d'un sous-sol par exemple), peut significativement contribuer à maintenir la chaleur plus longtemps. Ces tapis aident à éviter que la chaleur ne soit absorbée par les surfaces froides et permettent ainsi de mieux conserver la chaleur produite par les radiateurs. De même, la distribution de boudins de porte permet de limiter les courants d'air et empêcher la chaleur de s'échapper, rendant les espaces intérieurs plus confortables.

Par ailleurs, il peut être bénéfique de fournir des polaires aux résidents. Ces vêtements chauds permettent aux occupants de maintenir une température intérieure agréable tout en réduisant la nécessité de chauffer les espaces à des températures élevées. En gardant la température de chauffage autour de 19°C, les polaires aident à compenser le besoin d'augmenter la température ambiante, contribuant ainsi à une gestion énergétique plus efficace et à la réduction des coûts de chauffage. Cette solution reste toutefois une solution de dernier recours, souvent utilisée pour des ménages situés dans des passoires énergétiques, pour lesquelles une

rénovation énergétique globale s'impose. En alternative, les rideaux isolants offrent également une protection similaire en permettant de conserver la chaleur au sein des logements.

### 2.2.2.2 Lutter contre l'inconfort d'été

Pour soutenir les gestes de sobriété énergétique mis en place par les ménages visant à améliorer le confort et réduire leur consommation énergétique pendant les périodes estivales, la distribution d'équipements spécifiques par les collectivités locales pourrait s'avérer particulièrement bénéfique. Parmi les solutions envisageables, l'application de films adhésifs sur les parois vitrées constitue une option efficace pour bloquer les rayons solaires et réduire la chaleur intérieure

De plus, bien que moins directement liée à la sobriété énergétique, l'installation de brasseurs d'air représente une option intéressante. Ces dispositifs permettent de faire circuler l'air dans les pièces, offrant ainsi une sensation de fraîcheur avec une consommation énergétique largement moindre qu'un système de refroidissement actif comme une climatisation. Ces systèmes permettent dans certains cas de faire baisser la température ressentie de plusieurs degrés. En combinant et finançant ces différentes solutions, les collectivités peuvent jouer un rôle crucial dans l'amélioration du confort estival tout en soutenant les efforts individuels pour une gestion plus durable de l'énergie.

### 2.2.2.3 Piloter et suivre sa consommation énergétique

Un dispositif destiné à piloter et suivre la consommation énergétique peut offrir des avantages significatifs aux ménages, en leur permettant de mieux comprendre l'impact de leurs actions en matière de sobriété énergétique sur leur consommation et, par conséquent, sur leur facture énergétique. En utilisant des outils de suivi de la consommation, tels que des applications mobiles dédiées, les utilisateurs peuvent obtenir des données précises sur leur utilisation énergétique, ce qui leur permet d'ajuster leurs habitudes de manière plus éclairée.

De plus, la gestion de la température et de l'état du chauffage peut être optimisée grâce à des thermostats connectés. Ces dispositifs intelligents permettent non seulement de réguler la température de manière plus efficace, mais aussi de programmer des plages horaires adaptées aux besoins spécifiques. En combinant ces outils de suivi et de gestion, les ménages peuvent réaliser des économies substantielles.

**La communauté de communes du Saône Beaujolais** a mis en place une marque locale d'énergie, **BoWatts**, pour mener à bien diverses actions. BoWatts permet aux habitants d'accéder à une énergie verte locale à moindre coût grâce à une négociation groupée. De plus, BoWatts propose des outils pour suivre en temps réel sa consommation et ses factures énergétiques grâce à **nrLink**. Cet appareil, connecté au compteur Linky, permet de comprendre et de mesurer sa consommation électrique, d'alerter sur les anomalies de consommation et de détecter les appareils énergivores.

**Le décret n° 2023-444** du 7 juin 2023 relatif aux systèmes de régulation de la température des systèmes de chauffage et de refroidissement et au calorifugeage des réseaux de distribution de chaleur et de froid, a comme objectif « d'équiper tous les systèmes de chauffage et tous les systèmes de refroidissement des bâtiments, résidentiels comme non résidentiels, existants et neufs, de systèmes de régulation de la température ainsi que de calorifuger, c'est-à-dire d'isoler, les réseaux de distribution de chaud servant au chauffage ou à l'eau chaude sanitaire et traversant des locaux non chauffés, et les réseaux de distribution de froid traversant les locaux non refroidis, dans les bâtiments tertiaires et résidentiels collectifs » **avant le 1<sup>er</sup> janvier 2027**.



Pour aider les ménages (dont leur système de chauffage est individuel) à anticiper la mise en œuvre de cette réglementation, le dispositif **Coup de Pouce des Certificats d'Economies d'Energie intitulé « Pilotage connecté du chauffage pièce par pièce »** peut être mobilisé pour financer une partie des travaux à réaliser. Ce dispositif s'applique aux opérations engagées à compter du 1er décembre 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024.



## 2.2.3 La complémentarité de la précarité énergétique et la sobriété énergétique

Les programmes d'accompagnement pour lutter contre la précarité énergétique se concentrent en partie sur des actions et des conseils visant à promouvoir la sobriété énergétique. Tout d'abord, ces programmes identifient les ménages les plus énergivores, pour lesquels il est prioritaire d'appliquer des mesures de sobriété énergétique afin de réduire leur consommation et, par conséquent, leur facture. Bien que la sobriété énergétique soit essentielle pour tous, ces interventions ciblées permettent d'aider ceux qui en ont le plus besoin. De plus, le suivi de certains dispositifs inclut une sensibilisation aux écogestes et la fourniture d'équipements économies en énergie.

**Le programme SLIME**, par exemple, adopte une approche proactive en identifiant les ménages en situation de précarité énergétique et en leur proposant un accompagnement personnalisé. Lors d'une visite à domicile, des conseils sur les écogestes sont prodigués, ainsi que la distribution d'équipements visant à réduire la consommation d'énergie et d'eau. Finalement, les ménages sont orientés vers des solutions adaptées à leur situation.

## 3 Développer une stratégie plus globale à l'échelle de la collectivité

### 3.1. Définir des objectifs de réduction de la consommation énergétique du territoire

Dans le cadre de la réduction des consommations énergétiques sur leurs territoires, les collectivités jouent un rôle essentiel. Tout d'abord, elles intègrent des politiques climatiques et énergétiques ambitieuses dans leurs différents documents de planification, tels que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le Plan Climat Énergie Territorial (PCAET), le Schéma Directeur de l'Énergie (SDE) ou le Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE). Ces documents doivent idéalement intégrer la notion de sobriété énergétique avec des mesures spécifiques pour les différents secteurs de consommation, tels que le secteur tertiaire, résidentiel, industriel, etc. Ces pratiques doivent être définies de manière différenciée et en amont des mesures d'efficacité énergétique. Cela permet d'assurer une bonne complémentarité des initiatives et de maximiser les économies d'énergie.

### 3.2. L'articulation entre sobriété et efficacité énergétique est primordiale

L'outil principal de conseil pour la rénovation énergétique des logements en France est constitué par les **Espaces Conseil France Rénov'**. Cette plateforme, dédiée à l'accompagnement des particuliers, propose un service indépendant d'information et de soutien pour les propriétaires, les locataires et les syndicats de copropriétaires souhaitant mener à bien leurs projets de rénovation énergétique.

Les Espaces Conseil France Rénov' offrent une assistance personnalisée, permettant aux usagers de mieux comprendre les enjeux de la rénovation, d'identifier les solutions adaptées à leur situation, et de bénéficier d'un accompagnement tout au long du processus. Ces services sont principalement gérés par les collectivités territoriales, qui s'assurent de la proximité et de la qualité de l'accompagnement offert.

L'accompagnement proposé vise également à faciliter l'accès aux aides financières publiques et privées, en informant les usagers sur les dispositifs disponibles, tels que MaPrimeRénov', les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), ou encore les subventions locales. En outre, les Espaces Conseil orientent les usagers vers des professionnels compétents et certifiés, garantissant ainsi la qualité et la fiabilité des travaux effectués.

Grâce à ce dispositif, les particuliers peuvent non seulement optimiser la performance énergétique de leurs logements, mais aussi améliorer leur confort tout en réduisant leur impact environnemental. Les Espaces



Conseil France Rénov' jouent donc un rôle clé dans la transition énergétique, en rendant les projets de rénovation plus accessibles et plus performants.

Dans ce contexte, les Espaces Conseil France Rénov' constituent un cadre idéal pour dispenser des conseils approfondis sur la sobriété énergétique, en complément des informations de premier niveau sur l'efficacité énergétique. Il serait pertinent d'enrichir ces espaces en offrant des conseils personnalisés, afin de mieux intégrer la sobriété énergétique avec les recommandations sur l'efficacité énergétique. Une coordination efficace entre ces deux aspects est essentielle pour maximiser les économies d'énergie et minimiser les effets de rebond potentiels après les travaux de rénovation.

### 3.3. Des limites à franchir

#### 3.3.1 Enjeu financier

L'accompagnement des ménages dans la mise en place d'actions visant à améliorer la sobriété énergétique requiert un financement adéquat pour atteindre les objectifs futurs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre en France. En effet, dans ce but, il est crucial de soutenir des initiatives telles que l'approche « aller-vers » et l'accompagnement personnalisé, qui se sont révélées particulièrement efficaces. Ces méthodes nécessitent une main-d'œuvre qualifiée et suffisante pour garantir leur bon fonctionnement. D'autres types de financement pour soutenir les autres mesures d'accompagnement à la sobriété pourront aussi être fait tels que la création de postes dédiés à l'accompagnement des ménages dans l'application des mesures de sobriété pourrait s'avérer nécessaire. Ces postes joueraient un rôle clé en fournissant une expertise continue et en renforçant le lien entre les foyers et les dispositifs mis en place, favorisant ainsi une adoption plus large et plus rapide des pratiques énergétiques responsables.

#### 3.3.2 Pérennisation

Une deuxième limite à l'application de la sobriété énergétique par les ménages réside dans la pérennisation des comportements et des changements d'habitudes. Bien que les ménages aient suivi efficacement les gestes et conseils du Plan national de sobriété énergétique lancé en 2022, cette démarche a souvent été perçue comme une réponse temporaire à la crise énergétique, notamment en raison des prix élevés de l'énergie. Toutefois, il est essentiel de viser une sobriété durable. Pour ce faire, il est nécessaire d'élargir les bénéfices de la sobriété énergétique au-delà de la simple réduction des factures d'énergie et de dépasser le cadre de la sphère privée. Il convient ainsi d'inclure des enjeux plus larges, tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'autonomie énergétique nationale, et les défis liés à l'électrification croissante d'autres secteurs de consommation.

Un autre défi pour pérenniser ces comportements est de maintenir les gestes et habitudes adoptés, ce qui peut s'avérer difficile de vérifier, car ces changements se manifestent au niveau individuel au sein des ménages.

### 3.4. Autres mesures pour aller plus loin dans la sobriété des ménages

Il existe diverses mesures qui, bien que n'étant pas spécifiquement axées sur la sobriété énergétique, peuvent encourager les ménages à adopter des comportements plus responsables sur le plan énergétique. Dans cette section, nous allons explorer trois de ces actions potentielles à mettre en place par les collectivités.

#### 3.4.1 Tarification incitative

Des initiatives sur les autres types de consommation peuvent être utiles afin de s'inspirer sur des nouvelles mesures applicables à l'énergie. C'est le cas au niveau de la tarification de l'eau. La mise en place d'une tarification incitative sur la consommation d'eau potable permet d'orienter les ménages vers une certaine sobriété hydrique. Cette sobriété hydrique impacte positivement certains process énergivores, en amont comme en aval de son utilisation par les ménages, comme le pompage de l'eau, le chauffage de l'eau chaude sanitaire,



sa potabilisation et le traitement des eaux usées. Le principe de cette tarification incitative est de mettre en place des paliers à partir desquels le prix de l'eau potable augmente, selon la composition du ménage.

**La Métropole du Grand Lyon**, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, met en place une tarification solidaire et environnementale de l'eau potable. Afin de répondre aux enjeux de préservation de la ressource, la collectivité souhaite mettre en avant les objectifs de sobriété, universalité et solidarité de leur nouveau système. En effet, la tarification deviendra progressive par tranche de consommation. Ainsi, une première tranche sera gratuite pour chaque foyer abonné, une deuxième tranche verra s'appliquer un tarif régulé et un tarif deux fois supérieur au tarif régulé s'appliquera sur la dernière tranche à partir de 180 m<sup>3</sup> de consommation d'eau.

Enfin, les foyers pour lesquels la facture d'eau dépasse plus de 3 % de leurs ressources bénéficieront d'un « versement solidaire eau » estimé entre 20 et 80 euros par foyer.

Cette mesure incite la sobriété des plus grands consommateurs à travers des prix plus élevés. Une équivalence de cette tarification incitative appliquée à l'énergie permettrait également d'inciter les ménages à opter pour des actions renforçant la sobriété énergétique. Contrairement à l'eau, cette mesure pose des problématiques liées à qualité du bâti dans lequel réside les ménages : un ménage vivant dans une passoire énergétique ne peut pas être doublement pénalisé en payant des charges énergétiques encore plus importantes. Cette tarification incitative devrait donc être corrélée aux performances énergétiques des logements.

### 3.4.2 Mobilité douce

Pour réduire la consommation énergétique des ménages, en particulier celle liée à l'utilisation des véhicules personnels, plusieurs mesures peuvent être envisagées. Parmi ces mesures, on peut citer l'instauration de la gratuité des transports en commun ou, à défaut, proposer des incitations financières tels que des tarifs réduits, des abonnements attractifs ou des aides à l'achat de vélo ou réductions des services de partages.

**La Métropole de Montpellier** a introduit la gratuité de son réseau de transports publics le 21 décembre 2023. Cette initiative vise à inciter les habitants à abandonner l'usage de leurs voitures individuelles, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au transport. Cette décision semble déjà porter ses fruits puisque la fréquentation des transports en commun sur le territoire a augmenté de 23.7 % entre les premiers trimestres 2019 et 2024.

En facilitant l'accès aux transports en commun et en rendant leur utilisation plus attractive, la Métropole espère non seulement diminuer la consommation énergétique globale, mais aussi améliorer la qualité de l'air et promouvoir un mode de vie plus sain et durable.

### 3.4.3 Habitat participatif

L'habitat participatif est une démarche innovante qui permet à des individus de concevoir, construire ou rénover leur logement tout en adoptant un mode de vie écologique et communautaire à moindre coût. Cette initiative vise à favoriser la co-conception des logements par leurs futurs habitants, à mutualiser les espaces partagés, à moduler les espaces en fonction de l'évolution de la composition du ménage et à encourager la convivialité au sein de la communauté.

La sobriété énergétique occupe une place centrale dans ce modèle, notamment grâce à la mutualisation des espaces et des équipements électroniques. En effet, le partage de ces ressources contribue à réduire la consommation énergétique des ménages qui vivent dans ces habitats collectifs. Ces habitats collectifs sont souvent accompagnés d'une mutualisation des modes de transport (voitures, vélos...).



L'Eurométropole de Strasbourg met à disposition de ses administrés un site web dédié à l'habitat participatif. Ce portail propose des outils techniques, des orientations vers des organisations spécialisées pour un accompagnement personnalisé, ainsi qu'une bourse aux projets où l'on peut découvrir différentes expériences en cours sur le territoire, en recherche de nouveaux participants pour compléter leur communauté.



# CONCLUSION

La sobriété énergétique est un pilier essentiel pour atteindre les objectifs climatiques de la France, notamment la réduction de 20 % de la consommation énergétique finale et la neutralité carbone d'ici 2050. Le secteur résidentiel, qui représente environ 28 % de la consommation énergétique totale du pays, offre un potentiel important pour des économies d'énergie. La mise en œuvre de la sobriété énergétique dans ce secteur est donc cruciale, notamment en ciblant les principaux postes de consommation comme le chauffage, qui représente à lui seul 66 % de l'énergie consommée dans les logements.

Pour soutenir les ménages dans cette transition, les collectivités locales jouent un rôle central à travers diverses actions : sensibilisation, communication, distribution de matériel économique et aides financières. Ces initiatives, bien que variées, montrent des limites, notamment en ce qui concerne leur portée et leur efficacité réelle. La sensibilisation, par exemple, est largement répandue, mais son impact dépend de l'engagement des citoyens et des ressources disponibles pour soutenir ces efforts.

En conclusion, pour que la sobriété énergétique devienne une réalité durable au sein des foyers français, il est nécessaire de renforcer l'accompagnement des ménages par des stratégies de communication diversifiées et une approche proactive, tout en améliorant la coordination entre les différents acteurs locaux et nationaux. Cela permettra non seulement de réduire la consommation énergétique, mais aussi de préparer le terrain pour une transition énergétique plus large et pérenne.

**Pour aller plus loin**

**Adhérez à AMORCE et participez aux échanges de son réseau**



AMORCE  
DÉCHETS | ÉNERGIE | EAU

AMF  
ASSOCIATION DES MÉTIERS DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉS

INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE

PLAN D'URGENCE SOBRIETE

10 ACTIONS POUR AIDER LES COLLECTIVITÉS  
À PASSER L'HIVER  
ET AUTRES PISTES DE TRAVAIL

Avec le soutien de :

BANQUE DES  
TERRITOIRES  
GROUPE CRÉDIT DES SAVOIRS

**Consultez nos précédentes publications**

- **ENT65 – Sobriété patrimoniale des collectivités, AMORCE 2024**
- **ENP80 – 10 Actions pour aider les collectivités à passer l'hiver et autres pistes de travail, AMORCE 2022**

**Avec le soutien technique  
et financier de**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Réalisation

AMORCE, Pôle Energie, Dhan DELGADO

